

## **ALGERIE :**

### **Une nouvelle étape de la réforme agraire**

REPONDANT à une question lors de la conférence du professeur René Dumont, à Alger, le 7 janvier dernier, le président Ben Bella n'avait pas manqué de souligner avec quel joyeux empressement son gouvernement avait saisi l'occasion des « biens vacants » pour neutraliser la clause d'indemnisation, incluse dans les accords d'Evian, grâce à laquelle le gouvernement français pouvait, par « des années de discussion », freiner la réforme agraire.

En offrant au jeune Etat algérien, comme cadeau d'anniversaire des accords qui ont consacré son indépendance, la gifle d'une explosion nucléaire sur son territoire le pouvoir gaulliste devait donc s'attendre à une riposte. Cette riposte — plus rapide encore que la première fois — est venue sous la forme du décret du 22 mars, qui consacre la socialisation de ces « biens vacants », et de la nationalisation du domaine Borgeaud.

Sans doute, comme le dit « Le Monde » des 31 mars-1er avril, « de telles mesures... ne sauraient être accueillies sans réaction à Paris ».

Mais qui plaindra le gouvernement français si sa nouvelle provocation de In-Ekker lui vaut cette réplique d'un gouvernement qui reçoit déjà l'aide des pays arabes, de la Yougoslavie, de l'Allemagne fédérale, des U.S.A., de la Bulgarie en attendant celle de l'U.R.S.S. et de la Chine ?

**Albert Roux**